



Grand Conseil
Secrétariat général
Pl. du Château 6
1014 Lausanne

Question orale

(formulaire de dépôt)

A remplir par le Secrétariat du Grand Conseil

N° de tiré à part : 19-HQU-263

Déposé le : 03.09.19

Scanné le : _____

Art. 112 LGC Les questions orales, déposées le premier mardi de chaque mois et traitées le mardi suivant devant le GC, portent sur un sujet d'actualité et sur une compétence propre ou déléguée du CE. Elles ne comportent **qu'une seule et unique question**, rédigée de manière **succincte**, et ne dépassent pas 1'000 signes typographiques. Elles ne sont pas développées et peuvent être proposées par un député, un groupe politique ou une commission. Les titres des questions orales sont transmis, pour information, à tous les membres du GC. Lors de leur traitement, les questions orales ne donnent pas lieu à débat.

A la suite de la réponse apportée par le CE, l'auteur de la question est autorisé à formuler une brève question complémentaire, à laquelle le CE, dans la mesure du possible, répond immédiatement.

Titre de la question orale

Recours auprès du DFJC, des délais ne doivent-ils pas être respectés ?

Question posée

Des parents ayant fait recours suite au redoublement de leur enfant au gymnase n'ont toujours pas reçu la décision du Département alors que la rentrée scolaire a déjà eu lieu.

Ma question est la suivante : Le Département ne doit-il pas respecter de délai pour traiter ces recours, c'est-à-dire qu'une décision soit rendue avant la rentrée scolaire, faute de quoi le recours serait vidé de son sens ?

Je remercie le Conseil d'Etat pour sa réponse.

Nom et prénom de l'auteur :

Bettschart-Narbel Florence

Signature :

Nom(s) et prénom(s) du (des) consort(s) :

Signature(s) :